

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-
Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_8

✚ Flandre Opale Habitat – Démolition d'un logement social sis 26 rue Jean Mermoz
– Avis du Conseil Municipal.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Guy BOUTLEUX, Mme Cécile DUQUESNE, M. Christophe CAILLIER, Mmes Marie-José
ROUSSEAU, Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR
MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER,
MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN,
M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENEAL,
Jean-Christophe GIRES, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Serge DEVIN a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
M. Arthur BOISLEUX a donné pouvoir à M. Christophe CAILLIER
Mme Valérie PROVIN a donné pouvoir à M. Didier SERGENT

Absent excusé sans procuration

M. Mehdi GHEZAL

Absente non excusée

Mme Sandrine BARDEAUX

A été nommé secrétaire de séance

M. Jean-Michel SAMUEL

SERVICE URBANISME FONCIER

**FLANDRE OPALE HABITAT
DÉMOLITION D'UN LOGEMENT SOCIAL SIS 26 RUE JEAN MERMOZ
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Flandre Opale Habitat (FOH) est propriétaire d'un logement individuel à vocation sociale, acquis le 1^{er} avril 1995, situé au 26 rue Jean Mermoz à Wimereux, construit sur la parcelle reprise au cadastre section AP numéro 101, d'une contenance de 1 073m².

Le bâtiment présente des désordres structurels importants et menace la sécurité des occupants. Aussi, une procédure de relogement est en cours.



Le coût de la remise en état de l'immeuble est très élevé. Ce faisant, Flandre Opale Habitat souhaite procéder à la démolition dudit l'immeuble.

A cet effet, le bailleur social a transmis le dossier de demande d'autorisation de démolition d'usage (voir document en annexe).

La configuration des lieux et la surface du terrain permettent d'envisager la construction d'un petit collectif de 6 logements.

- 3/N° 8 -

Cette démolition / reconstruction permettra d'étendre l'offre en logement social du territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la construction et de l'habitation, sans préjudice des règles du code de l'urbanisme applicables au permis de démolir, un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ne peut être démoli sans l'accord préalable du représentant de l'Etat dans le département, de la commune d'implantation et des garants des prêts.

S'agissant d'un immeuble appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré, Flandre Opale Habitat doit, par conséquent, déposer auprès du Préfet, un dossier d'intention de démolir concernant cet immeuble.

Pour la recevabilité de leur dossier, il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur cette démolition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la déclaration d'intention de démolir présenté par le bailleur social Flandre Opale Habitat pour l'immeuble sis 26 rue Jean Mermoz dont il est propriétaire sur le territoire de la commune, sous réserve de reconstruire six logements sur la parcelle à destination des familles et de conserver ces logements dans le patrimoine de Flandre Opale Habitat.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ÉMET un avis favorable sur la déclaration d'intention de démolir présentée par le bailleur social Flandre Opale Habitat pour l'immeuble sis 26 rue Jean Mermoz dont il est propriétaire sur le territoire de la commune, **sous réserve de reconstruire six logements sur la parcelle à destination des familles et de conserver ces logements dans le patrimoine de Flandre Opale Habitat.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Michel SAMUEL.

#signature#